

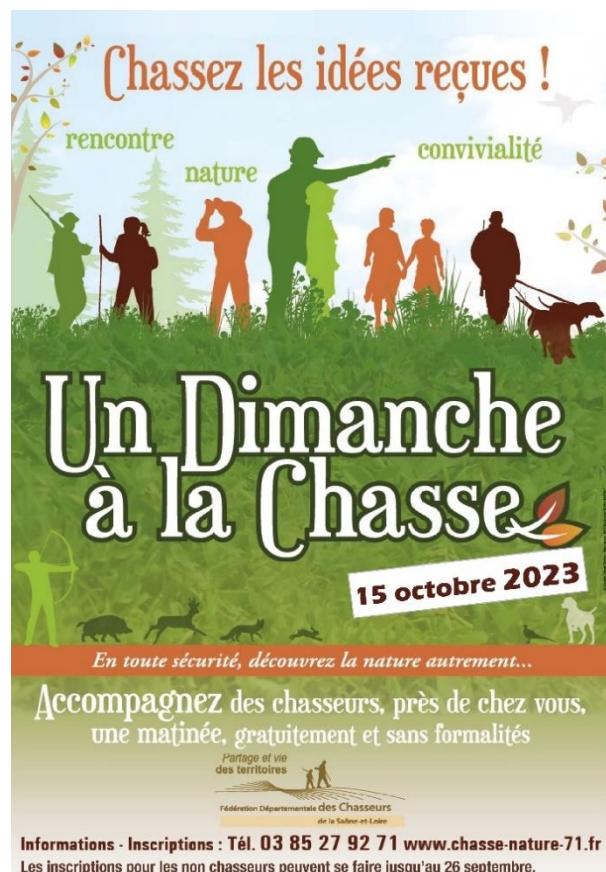


En Saône-et-Loire le dimanche 15 octobre 2023

Historique

« *Un dimanche à la chasse* » est une opération mise en œuvre par la Fédération des chasseurs du Doubs en 2012 et devenue d'envergure nationale en 2013 à l'initiative de la Fédération nationale des chasseurs. La Fédération des chasseurs de la Saône-et-Loire a adhéré directement à ce projet en 2013 et organise en 2023 sa 7^{ème} édition de « *Un dimanche à la chasse* ». Lors de la dernière édition en 2021, 13 des 14 territoires de chasse volontaires pour recevoir des invités ont accueilli 66 invités non-chasseurs.

Dimanche 15 octobre, chassez les idées reçues !



La Fédération départementale des chasseurs de la Saône-et-Loire, en liaison avec des sociétés de chasse du département, renouvelle l'opération « *Un dimanche à la chasse* », à destination du grand public cet automne.

Cette initiative consiste à proposer aux non-chasseurs qui le souhaitent de se plonger, pour une matinée, au cœur d'une partie de chasse, sur le terrain en toute sécurité.

Ils découvriront les diverses facettes de la chasse, empreintes de respect, de cordialité et de convivialité, en accompagnant des chasseurs sur un secteur qu'ils auront choisi parmi les territoires et les modes de chasse proposés par les sociétés de chasse participantes.

Cette manifestation confirme l'engagement des chasseurs dans la voie d'une relation équilibrée et durable avec les autres usagers des milieux naturels. Elle veut également témoigner de l'exercice sécurisé d'une chasse responsable, porteuse de valeurs et d'éthique, bien loin des clichés qu'on pourrait lui attribuer !

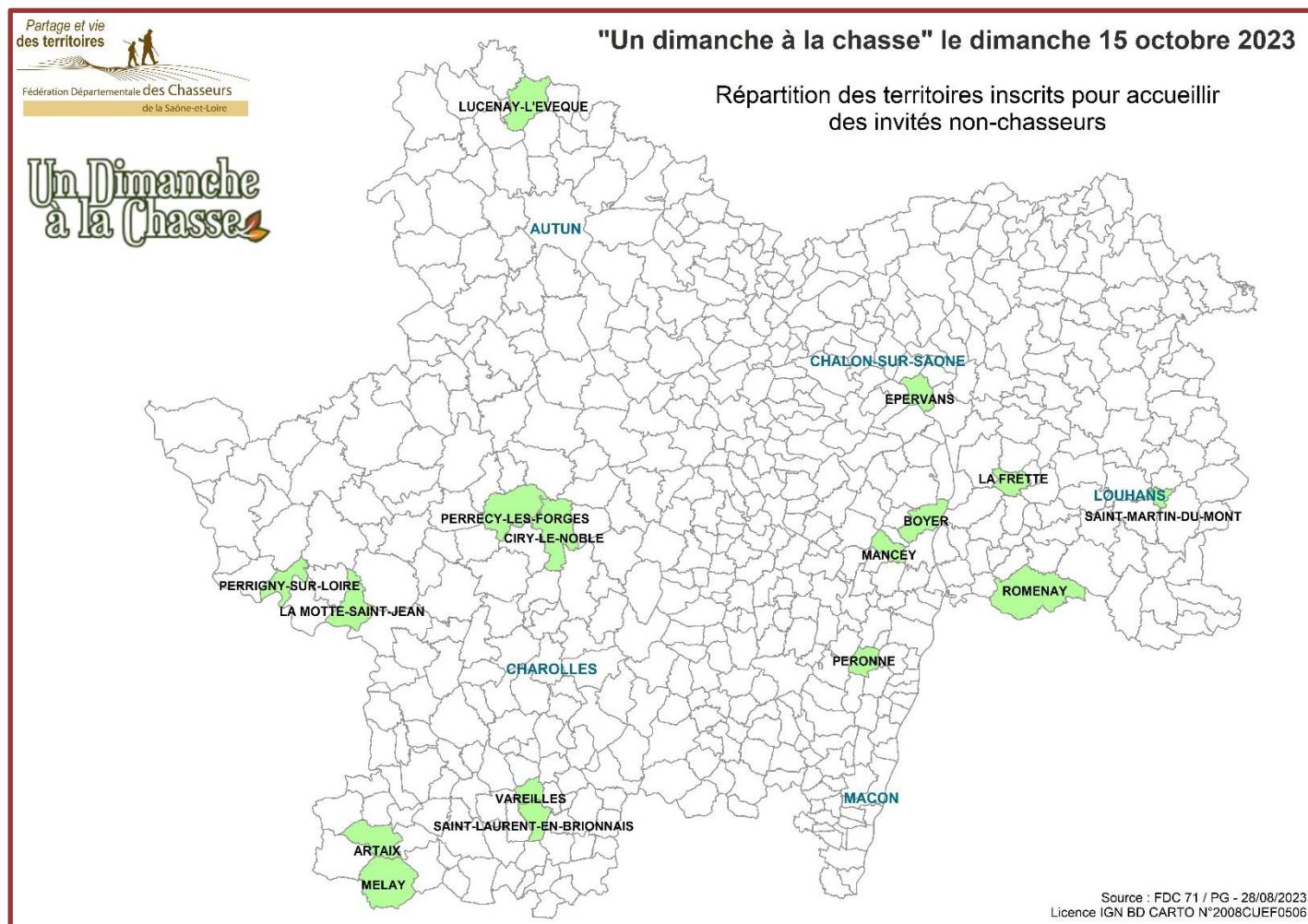
rencontre

Où se dérouleront les matinées de chasse ?

L'opération s'appuie sur des sociétés de chasse volontaires qui souhaitent contribuer à cette démarche d'ouverture à la société civile.

13 territoires se sont inscrits et sont prêts à accueillir 74 invités.

Tous prépareront avec attention le rendez-vous du 15 octobre.



Comment sera organisée la journée ?



Dimanche 15 octobre au matin, chasseurs et non-chasseurs se donneront rendez-vous devant la mairie des communes concernées. L'heure exacte sera notifiée sur les invitations envoyées aux participants quelques jours avant l'événement.

Le responsable de la société de chasse accueillera les participants et les invitera à rejoindre la cabane de chasse pour le **café de bienvenue** et la présentation de la journée.

La chasse se déroulera **uniquement le matin**.

Chaque invité non-chasseur accompagnera un ou plusieurs chasseurs confirmés connaissant très bien le territoire.



convivialité

A midi, tout le monde rejoindra la cabane de chasse.

Le **bilan de la matinée** sera réalisé par le responsable de chasse et donnera lieu à des échanges entre chasseurs et non-chasseurs. Un **repas ou un casse-croûte offert par la société de chasse** sera pris en commun afin de poursuivre les discussions dans un moment de convivialité (dans le respect des mesures sanitaires en vigueur).

A l'issue, chaque participant repartira avec **un « kit souvenir »** contenant notamment un livret sur la chasse en Saône-et-Loire.

Modes de chasse et gibier recherché ?

Diversité des territoires et des modes de chasse !

Les sociétés de chasse participantes proposent **divers modes de chasse** (de la chasse en battue à la chasse à l'approche à l'arc) et diverses espèces chassées de petit et grand gibier. Leurs territoires représentent la diversité des milieux naturels de Saône-et-Loire. Les animaux éventuellement prélevés le seront dans le respect des mesures de gestion s'appliquant dans le département.



Le mode de chasse le plus pratiqué en Saône-et-Loire est la chasse du grand gibier (sanglier et chevreuil) à l'aide de chiens courants. La méthode consiste à poster des chasseurs à des lieux stratégiques pendant que d'autres chasseurs, appelés traqueurs, tentent de déloger le gibier à l'aide des chiens qui ensuite les poursuivent.



La chasse du gibier à plumes au chien d'arrêt est aussi très pratiquée en Saône-et-Loire. Un chien d'arrêt est un chien marquant un arrêt franc au contact de l'émanation du gibier permettant au chasseur de connaître la présence et la localisation de l'oiseau. Les espèces chassées sont principalement la bécasse des bois, les bécassines, le faisan et les perdrix.



La chasse à l'arc est une chasse silencieuse particulièrement difficile. Nécessitant d'approcher de très près le gibier, elle demande une parfaite connaissance du milieu et des espèces. Elle sera pratiquée, dans cette opération, uniquement à l'approche ou à l'affût. Tous les types de gibier peuvent être chassés à l'arc. Une formation spécifique est obligatoire pour le chasseur la pratiquant.

La chasse du gibier d'eau à la passée est une chasse de spécialistes. Elle exige des connaissances approfondies sur les oiseaux d'eau (canards, oies et limicoles). Tôt le matin ou le soir au crépuscule, le chasseur se poste à proximité du passage présumé des oiseaux. Immobilité et camouflage sont les atouts essentiels. Des appelants vivants peuvent être disposés sur les points d'eau afin d'appeler les canards sauvages. Un chien de rapport est souvent indispensable.



Infos pratiques

Inscription

L'opération est réservée aux non-chasseurs. Ils s'inscrivent auprès de la Fédération des chasseurs, dans la limite des places disponibles par téléphone au 03.85.27.92.71 ou en complétant le bulletin d'inscription disponible sur le site internet de la FDC 71 (<https://www.chasse-nature-71.fr/decouverte-de-la-chasse-pour-les-non-chasseurs-un-dimanche-a-la-chasse-le-15-octobre>).

Les inscriptions seront closes le 26 septembre 2023. La Fédération des chasseurs contactera fin septembre tous les inscrits qui choisiront la société de chasse dans laquelle ils souhaitent aller en fonction du lieu de chasse ou du mode de chasse qu'ils veulent découvrir. La participation est gratuite, sans autre formalité que de s'inscrire.

Une confirmation d'inscription sera envoyée aux participants ; elle précisera les dispositions utiles au bon déroulement de la journée (lieu du rendez-vous, équipement, etc.).

Opération ouverte aux personnes âgées d'au moins 10 ans le 15/10/2023. Les mineurs devront être accompagnés d'un adulte inscrit également à l'opération et/ou présenter une autorisation parentale lors de l'inscription.

Repas

Le repas du midi est offert par la société de chasse qui accueille l'invité non-chasseur. L'objectif est de partager un moment de convivialité riche en échanges autour d'un repas ou d'un casse-croûte à la cabane de chasse.

Equipement

Prévoir une tenue adaptée à la météo (bottes ou chaussures de randonnée, imperméable si pluie, gants et bonnet si temps froid) en privilégiant les couleurs naturelles (vert ou marron).

Kit souvenir

Un « kit souvenir » sera offert par la FDC 71 à chaque participant.



RENSEIGNEMENT ET INSCRIPTION

Fédération départementale des chasseurs
de la Saône-et-Loire (FDC 71)
Le Moulin Gandin - 24 rue des 2 Moulins - CS 90002
71260 Viré
Tél : 03 85 27 92 71
Mail : fdc71@chasseurdefrance.com
Site internet : www.chasse-nature-71.fr

**Association Loi 1901, agréée de protection de
l'environnement**